



# CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS LES CHATONS D'OR

## EDITION 2025

Les présentes conditions de participation fixent les règles et conditions de participation au concours Les Chatons d'Or.

Le concours Les Chatons d'Or a pour ambition de révéler les talents émergents en valorisant les démarches créatives, engagées, innovantes et audacieuses.

Le concours Les Chatons d'Or s'adresse à toutes personnes souhaitant proposer un projet original répondant à la thématique annuelle définie par l'Organisateur et aux conditions de participation visées à [l'article 3](#).

La participation au concours Les Chatons d'Or est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Le concours est organisé via une Plateforme, tel que ce terme est défini à [l'article 1](#).

## 1. DEFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule auront le sens précisé dans le présent article ou à l'endroit où le terme a été défini pour la première fois, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel.

**Créations** : désigne le portfolio, le projet, toutes créations et tous livrables transmis via la Plateforme quels qu'en soient le format ou le support, par un ou une Participant·e à l'occasion de sa participation au concours ;

**Organisateur** : désigne l'entité visée à [l'article 14.4](#) des présentes conditions de participation ;

**Données personnelles** : désigne l'ensemble des données à caractère personnel, telles que définies par le [Règlement n°2016/679](#) du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (le « RGPD »), des Participants, notamment celles visées à l'article 3.2 des présentes ;

**Lauréat** : désigne le ou la Participant·e désigné·e gagnant·e du concours par le Jury selon les conditions de [l'article 5](#) ;

**Jury** : désigne l'ensemble formé par les cinq (5) membres choisis par l'Organisateur en charge de désigner les Lauréats ;

**Site** : désigne le site Internet Les Chatons d'Or accessible à l'adresse [leschatonsdor.com](https://leschatonsdor.com) ;

**Plateforme** : désigne la plateforme sur laquelle les Participants vont déposer leur candidature et leurs Créations et pour laquelle l'Organisateur est titulaire des droits directement ou indirectement ;

**Participant·e** : désigne les personnes ayant choisi librement de participer au concours Les Chatons d'Or et remplissant les conditions définies à [l'article 3](#) ;

**Récompense** : désigne le ou les produit(s) ou service(s) proposé(s) par l'Organisateur et susceptible(s) d'être remporté(s) par les Lauréats et détaillés à [l'article 6](#).

## 2. THEMATIQUE

### Les Chatons d'Or — Édition 2025 : La Créativité sans limite

Depuis leur création, Les Chatons d'Or ont pour vocation de détecter, révéler et valoriser les talents émergents, à travers des démarches créatives engagées, innovantes et audacieuses. Porté par un nom symbolique et accessible, le festival célèbre l'éclosion de nouveaux talents (âgés entre 20 et 30 ans) en s'appuyant sur des catégories d'excellence qui structurent les formes d'expression contemporaine au sein des industries culturelles et créatives.

Le titre de l'édition 2025, « La Créativité sans limite », prolonge cette ambition en invitant les candidat-es à explorer les nouveaux territoires de la création, à un moment où les industries culturelles et créatives connaissent de profondes transformations. Dans le respect des formats propres à chaque catégorie, les participant-es sont encouragés-es à affirmer leur singularité à travers un concept original et un parti-pris artistique marqué.

**Chaque candidature repose sur un triptyque** : un profil créatif, un portfolio/showreel de réalisations et un projet à déposer. Ce projet peut être une création personnelle, un projet de fin d'année issu d'un programme de formation, une proposition déjà présentée dans un autre concours de création, ou encore un projet collectif, à condition qu'il soit porté de manière identifiable par le ou la candidate.

Le projet soumis peut aborder tous les sujets contemporains, à condition qu'il valorise les compétences, la sensibilité et la vision créative du participant. Il doit également présenter un potentiel concret de développement, en permettant l'intervention ou le soutien d'un professionnel ou d'une entreprise issue des Industries Culturelles et Créatives, afin de franchir une étape décisive vers sa mise en production — objectif central du concours.

Dans un souci de transparence et de responsabilité, chaque candidat-e doit décrire brièvement son processus de création et de réalisation, et indiquer s'il ou elle a eu recours à des outils d'intelligence artificielle en cochant la mention dédiée.

Chaque candidat-e s'inscrit dans une seule catégorie et ne peut déposer qu'un seul projet et un seul portfolio/showreel. Ce cadre vise à garantir l'équité entre les candidatures et à permettre une évaluation claire et ciblée de chaque démarche.

Dans un contexte où l'intelligence artificielle redéfinit les pratiques et les compétences du secteur, cette édition propose un espace de réflexion et d'expression sur ce que signifie "créer" aujourd'hui. Chaque participation est l'occasion de mettre en lumière un positionnement singulier vis à vis de ce contexte, un projet porteur de sens et des compétences au service d'une démarche de création, individuelle ou collective.

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours Les Chatons d'Or est ouvert à toute personne physique majeure âgée entre vingt (20) et trente (30) ans à la date de l'inscription, résidant en France ou à l'étranger, quels que soient son parcours, son statut professionnel ou son niveau d'expérience.

Les projets peuvent être individuels ou collectifs, à condition qu'un porteur ou une porteuse de projet soit clairement identifié-e.

Tout Participant ne pourra s'inscrire que dans une (1) catégorie du concours Les Chatons d'Or.

#### 3.1. ELIGIBILITE

Le ou la Participant-e certifie :

- a. être âgé-e entre vingt (20) et trente (30) ans ;

*ET*

- b. être en capacité-e juridiquement de s'engager au titre du concours (c'est-à-dire être âgé de plus de 18 ans à la date de début du concours et non frappé d'une incapacité au sens de la législation française).

L'Organisateur se réserve la possibilité de demander la copie d'un justificatif d'identité.

La participation d'un ou d'une Participant-e ne pourra être prise en compte si celui-ci ne remplit pas les conditions énoncées au présent article.

#### 3.2. COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer et tenter de gagner l'une des Récompenses, le ou la Participant-e devra :

**1. Créer un compte personnel sur la Plateforme en renseignant :**

- Nom, prénom
- Âge
- Coordonnées (adresse email, numéro de téléphone, adresse postale)
- Photo ou avatar
- Parcours professionnel
- Études et diplômes
- Compétences
- Métier actuel
- Métier envisagé

## 2. Transmettre via la Plateforme les Créations suivantes :

- un **portefolio** comportant :
  - i. Une sélection de réalisations représentatives du travail du candidat dans un document (portfolio, book) ou vidéo synthétique (showreel ou bande démo).
  - ii. Des liens éventuels vers des supports complémentaires (site web, vidéo, réseaux pros...)

**ET**

- son **projet** soumis au concours qui devra impérativement répondre aux conditions cumulatives suivantes :
  - i. Correspondre à l'une des 10 catégories du concours Les Chatons d'Or visées en [annexe](#) et sur le [Site](#).
  - ii. Répondre à la thématique « **La créativité sans limite** ».
  - iii. Mettre en valeur les talents et compétences du candidat dans sa catégorie.
  - iv. Refléter un objectif professionnel personnel.
  - v. Être individuel ou collectif.

Le projet peut être un projet de fin d'année d'étude dans le cadre d'une formation s'il correspond aux critères évoqués plus haut.

Le cadre créatif du projet est libre : film, série, campagne publicitaire (réelle ou fictive), jeu vidéo (on ou off-line), expérience immersive, site web, application, création sonore ou musicale, dispositif numérique innovant, etc.

**Les formats et livrables attendus sont précisés dans les fiches propres à chaque catégorie accessible en annexe des présentes et sur le Site.**

Tout dossier incomplet ou non conforme sera automatiquement écarté.

## 3.3. CONDITIONS RELATIVES AUX CREATIONS

Les Participants sont et restent en tout état de cause propriétaires des Créations remises pour les besoins de la participation au concours Les Chatons d'Or.

La mise à disposition des Créations, quels qu'en soient les supports, sera considérée par leurs propriétaires comme gratuite et autorisée pour les besoins exclusifs du concours.

Toutes les Créations et documents reçus seront conservés par l'Organisateur et pourront être utilisés libre de droit pour la promotion et les besoins en communication du concours Les Chatons d'Or et de manière plus générale pour la promotion de l'activité de l'Organisateur sans limitation de durée et pour le monde entier.

D'une manière générale, tout-e Participant-e s'interdit de publier des Créations, qui serait (i) préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, incitant à la violence, à la discrimination, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, (ii) permettant l'identification d'une personne notamment en révélant son adresse et son numéro de téléphone ou portant atteinte à sa vie privée ou à son intégrité physique ou morale, (iii) portant atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc. (iv) contraire aux conditions d'utilisation de la Plateforme et en particulier constituant un outrage aux bonnes mœurs et une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits.

Toutes les Créations feront l'objet d'un contrôle et d'une modération exercés à la discrétion de l'Organisateur.

Seules les Créations conformes aux conditions énoncées dans le présent article seront retenues par l'Organisateur et pourront être prises en compte dans le cadre de la sélection effectuée par le Jury pour désigner les Lauréats.

L'Organisateur se réserve expressément le droit de refuser la participation de tout-e Participant-e dont les Créations contreviendraient à ces exigences.

## 4. DUREE DU CONCOURS

Le concours Les Chatons d'Or se déroulera du **15 juin 2025** à partir de 8 heures au **15 septembre 2025** jusqu'à 8 heures.

**Aucune candidature ne sera acceptée après la date du 15 septembre 2025.**

## 5. DESIGNATION DES LAUREATS

Le nombre de Lauréats sera de : **trente et un (31)**.

Chaque catégorie est présidée par un (1) président ou une (1) présidente de Jury, assisté-e de quatre (4) membres.

Ensemble, ils établissent une première sélection (« long list »), puis une short list de dix (10) finalistes par catégorie.

Les finalistes sont départagés lors d'une Journée de Pitch, durant laquelle chaque Participant défendra son projet devant le Jury de sa catégorie.

Cette Journée de Pitch se tiendra en présentiel dans un lieu qui sera communiqué plus tard aux Participants.

À l'issue de cette Journée de Pitch :

- Le premier Lauréat de chaque catégorie est élu par le Jury correspondant (le « **Gagnant** »).  
Le Gagnant sera éligible au grand prix toutes catégories confondues (le « **Grand Prix** »).
- Le gagnant du Grand Prix toutes catégories confondues (le « **Gagnant du Grand Prix** ») est élu par un Jury composé des dix (10) présidents de Jury des catégories, auquel s'ajoute une onzième voix : celle du Président du concours Les Chatons d'Or.

Les décisions des Jurys sont souveraines.

Aucun recours ne pourra être exercé contre le palmarès établi.

Les Lauréats seront annoncés lors d'une soirée spéciale intitulée La Nuit des Chatons d'Or (cérémonie de remise des prix). La date, horaire et le lieu de cette soirée seront communiqués ultérieurement par l'Organisateur.

## 6. RECOMPENSES

### ***Trophées :***

Un trophée sera remis au Gagnant de chaque catégorie.

Un trophée spécial sera décerné au Gagnant du Grand Prix.

### ***Dotations et accompagnement :***

Le Gagnant bénéficie d'un accompagnement par un parrain (entreprise ou professionnel) pour l'aider à faire progresser son projet vers une nouvelle étape de développement ou de production.

Cet accompagnement constitue une obligation de moyens pour le parrain, et non de résultat. Les modalités de cet accompagnement devront être validées au préalable par l'Organisateur.

### ***Visibilité :***

L'Organisateur se réserve le droit de valoriser les Créations et les projets à travers une série de contenus éditoriaux, de diffusion ou d'actions de communication, selon les modalités de son choix et sans aucune obligation.

## 7. CONTENUS ET DROITS DE LA PERSONNALITE

Dans le cadre du concours Les Chatons d'Or, le ou la Participant-e autorise expressément, à titre gratuit, l'Organisateur à utiliser ses Créations à des fins de communication, tant interne qu'externe, ainsi qu'à des fins de promotion, de publicité des produits et/ou services de la marque Les Chatons d'Or, de relations publiques, et à des fins historiques ou d'archivage.

Cette autorisation inclut notamment les droits de reproduction, représentation, modification, adaptation (y compris la traduction), transfert et distribution, sur tous types de supports, et en particulier :

Les supports d'affichage, tous formats confondus, en nombre illimité ;

Les supports numériques, y compris Internet et les réseaux sociaux (tels que son Site, LinkedIn, Instagram, Facebook, YouTube, Tiktok, etc.)

(ci-après les « Supports »).

L'Organisateur se réserve également le droit d'apporter aux Créations toute modification ou adaptation qu'il jugera utile, sous réserve de ne pas en altérer l'image ou le sens, ni de porter atteinte aux droits moraux du ou de la Participant-e.

Cette autorisation est consentie pour le monde entier, pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion publique, sur tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.), y compris par extraits.

Le ou la Participant-e déclare expressément être titulaire de l'ensemble des droits nécessaires sur les Créations soumises, et garantit l'Organisateur contre toute réclamation à ce titre.

## 8. DROIT A L'IMAGE

En participant au concours Les Chatons d'Or, les Participants autorisent la diffusion de leur nom, prénom, image et/ou vidéo, notamment sur le Site et les réseaux sociaux de l'Organisateur.

Tout-e Participant-e ne souhaitant pas que son image soit diffusée doit en informer l'Organisateur au moment de son inscription.

## 9. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du concours les Chatons d'Or, l'Organisateur est amené à collecter et traiter des Données personnelles du Participant, notamment ses nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, code postal, etc.

Dans ce contexte, l'Organisateur agit en qualité de responsable du traitement au sens de l'article 4 du RGPD et s'engage à collecter et traiter les Données personnelles conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, du RGPD et de sa politique de confidentialité accessible à l'adresse [\_\_\_\_\_].

La politique de confidentialité de l'Organisateur fait partie intégrante des présentes. Le ou la Participant-e est invité-e à la consulter pour une explication plus détaillée des conditions de collecte et de traitement de ses Données personnelles.

Le ou la Participant-e dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition au traitement de ses Données personnelles, du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses Données personnelles après son décès et du droit à la portabilité de ses Données personnelles.

Le ou la Participant-e peut exercer ses droits par email à l'adresse [contact@leschatonsdor.com](mailto:contact@leschatonsdor.com).

Le ou la Participant-e a également la possibilité d'adresser une réclamation auprès de la [CNIL](#).

## 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur est titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents à sa marque, au Site et au concours.

L'Organisateur conserve la totalité des droits de propriété intellectuelle sur ces éléments, les présentes n'opérant aucun transfert de propriété.

## 11. LIMITATION DE RESPONSABILITE

**L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure ou de tout autre événement échappant à son contrôle. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, annuler ou prolonger le concours en cas de circonstances exceptionnelles.**

L'Organisateur agit comme simple intermédiaire entre les Participants et certains partenaires ou prestataires tiers. Pour tout achat de produits et/ou services auprès de ces tiers, les Participants sont renvoyés vers les conditions générales de vente des partenaires et/ou prestataires concernés.

## 12. FRAUDE

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile et d'arrêter ou de suspendre le concours Les Chatons d'Or.

L'Organisateur se réserve le droit de prendre toute mesure à l'encontre de toute personne ayant eu recours à une manœuvre frauduleuse ou déloyale susceptible d'avoir altéré le déroulement du concours, ou porté atteinte à son administration, sa sécurité, son équité, son intégrité ou son bon déroulement.

Cela inclut notamment la possibilité de suspendre ou d'exclure temporairement ou définitivement, en tout ou en partie, la participation de la personne concernée, de refuser l'attribution de toute Récompense éventuellement gagnée, et, le cas échéant, d'engager des poursuites judiciaires à son encontre.

## 13. RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, le Participant peut contacter l'Organisateur à l'adresse [contact@leschatonsdor.com](mailto:contact@leschatonsdor.com).

L'Organisateur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour répondre aux réclamations transmises dans un délai raisonnable.

## 14. DISPOSITIONS GENERALES

### 14.1. MODIFICATION

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les présentes conditions de participation, notamment afin de se conformer à toute évolution législative ou réglementaire applicable. Toute modification sera intégrée aux présentes conditions de participation et fera l'objet d'une communication appropriée.

Si l'une des clauses devait être déclarée nulle ou inapplicable, cela n'affecterait en rien la validité des autres dispositions des présentes conditions de participation.

### 14.2. CONSULTATION

Les conditions de participation peuvent être consultées sur le Site pendant toute la durée du concours et peut être envoyé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse électronique suivante : [contact@leschatonsdor.com](mailto:contact@leschatonsdor.com).

### 14.3. LOI APPLICABLE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur dans un délai de deux (2) mois après la clôture du concours (cachet de la poste faisant foi en cas de courrier postal) à l'adresse électronique suivante : [contact@leschatonsdor.com](mailto:contact@leschatonsdor.com).

Tout litige né à l'occasion du concours sera soumis aux tribunaux français compétents.

### 14.4. ORGANISATEUR

Le concours Les Chatons d'or est organisé par la société CREANEO, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 66, boulevard Saint Germain, à Paris (75005), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 938 490 430 et représentée par M. Nicolas Cerisola, en sa qualité de Président.

## 15. RÈGLEMENT D'USAGE DES IA GÉNÉRATIVES DANS LE CADRE DU CONCOURS

### 15.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'utilisation des intelligences artificielles génératives (IA) est autorisée dans le cadre du concours, à condition qu'elle reste un outil d'accompagnement et non un substitut à la créativité humaine.

Tout usage significatif d'une IA générative doit être mentionné de façon transparente lors du dépôt du projet.

Les participants sont invités à conserver une maîtrise et une compréhension complète des contenus produits avec l'aide d'une IA.

L'usage des IA doit s'inscrire dans une démarche responsable et raisonnée, en tenant compte de leur impact environnemental.

## 15.2. BONNES PRATIQUES

Les IA génératives peuvent être utilisées pour :

- Rechercher et synthétiser des informations, à condition de vérifier et croiser les sources.
- Améliorer la qualité rédactionnelle : reformulation, clarté, structuration des contenus.
- Explorer des pistes créatives, proposer des idées ou tester des variantes de concept.
- Assister à la production visuelle, sonore ou interactive, dans le respect des droits d'auteur et de la transparence des procédés.

## 15.3. DÉRIVES À ÉVITER

**Plagiat** : copier un contenu généré par IA sans personnalisation ni relecture critique est prohibé.

**Contenus non maîtrisés** : toute création soumise doit être assumée et comprise par son auteur, même si une IA a été utilisée.

**Données fausses ou trompeuses** : l'IA pouvant générer des erreurs ou des contenus fictifs, la vérification reste de la responsabilité du candidat.

**Manque de transparence** : tout projet recourant à une IA de manière significative sans en mentionner l'usage pourra être éliminé.

## 15.4. ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

En soumettant leur candidature, les participants s'engagent à :

- Mentionner toute utilisation d'IA générative ayant contribué à leur création.
- Assurer une valeur ajoutée personnelle dans chaque projet présenté.
- Vérifier les contenus générés, tant sur le fond que sur la forme.
- Faire preuve de responsabilité éthique et écologique dans leur pratique des outils numériques.



## ANNEXE

### CATÉGORIES OFFICIELLES – LES CHATONS D'OR 2025

Thème de l'édition : *La Créativité sans limite*

Chaque projet présenté doit refléter la vision, les compétences et l'univers du candidat, avec la possibilité de déclarer l'usage ou non de l'IA dans sa conception.

#### OBJECTIFS DU CONCOURS

- Mettre en lumière les talents émergents de la création contemporaine
- Valoriser des projets porteurs de sens, d'innovation ou de rupture
- Permettre le repérage de profils créatifs pour les studios, agences, marques, institutions
- Favoriser les rencontres entre jeunes créatif-ves et parrains professionnels

#### CIBLES PARTENAIRES / JURYS

- Studios de création, agences, producteurs, médias, plateformes, marques culturelles
- Professionnel-les à même de produire, accompagner ou diffuser les projets présentés
- Jury pluridisciplinaire avec vision artistique, technique et stratégique



#### 1. CRÉATION FILMIQUE

*Maîtrise de la narration audiovisuelle – fiction, documentaire, communication visuelle*

- Fiction visuelle ; Court-métrage, série, film narratif
- Documentaire créatif ; Docu-essai, reportage stylisé, format hybride
- Film de marque ; Publicité, brand content, clip produit



#### 2. CRÉATION VISUELLE – IMAGE FIXE

*Expertise en image statique – illustration, graphisme, photographie*

- Illustration éditoriale & narrative ; Presse, affiche, livre, storytelling graphique
- Visuel publicitaire & print design ; Campagne visuelle, affiche, communication print
- Photographie d'auteur, Portraits ; mises en scène, séries artistiques



#### 3. CRÉATION VISUELLE – IMAGE ANIMÉE

*Création en mouvement – animation, motion design, vidéo illustrée*

- Animation 2D / 3D ; Personnages, univers, objets animés
- Habillage & motion design ; Génériques, titrage, animation graphique
- Narration animée ; Motion comics, clips, storytelling illustré



#### 4. CRÉATION MUSICALE & SONORE

*Musique, ambiance, identité sonore et narration par le son*

- Identité sonore & branding audio ; Logo sonore, habillage musical, ADN de marque
- Composition originale ; Bande-son, thème musical, jingle
- Design sonore & ambiance ; Soundscape, bruitage, expérience immersive



## 5. EXPÉRIENCE IMMERSIVE & INTERACTIVE

*Création d'environnements immersifs – numériques, physiques ou narratifs*

- Réalité étendue (XR) ; VR, AR, expériences sensorielles hybrides
- Installation interactive ; Dispositif artistique ou muséographique interactif
- Parcours narratif immersif ; Escape game, exposition scénographiée, narration spatiale



## 6. CRÉATION DE JEU – VIDÉO & PLATEAU

*Design ludique – gameplay, narration interactive, univers à explorer*

- World building & lore ; Création d'univers, esthétique, règles
- Gameplay & expérience utilisateur ; Mécaniques, interfaces, flow d'interaction
- Narration interactive ; Scénarios à choix, dialogues adaptatifs, script dynamique



## 7. DESIGN DE MARQUE & IDENTITÉ VISUELLE

*Conception d'univers cohérents au service d'une marque ou d'un projet*

- Identité visuelle & direction artistique ; Logo, charte graphique, système visuel
- Packaging & design produit ; Volume, habillage, expérience objet
- Packaging & design produit ; Édition, affichage, composition graphique



## 8. CRÉATION DE NOUVEAUX USAGES NUMÉRIQUES

*Inventer des formats, services ou expériences interactives à fort potentiel d'innovation*

- Interfaces & design d'expérience ; UI/UX créatif, navigation narrative, micro-interactions
- Outils créatifs & technologies appliquées ; Applications, assistants IA, plateformes culturelles ou collaboratives
- Narrations augmentées & formats interactifs ; Web-docs, podcasts enrichis, séries interactives, formats conversationnels

## CE QUE DOIT COMPORTER LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

### 1. Profil du-de la candidat-e :

- Nom, prénom
- Âge, ville, contact
- Parcours d'études (en cours ou terminé)
- Expériences ou projets pro
- Compétences techniques et créatives
- Vision ou "mindset" créatif (facultatif mais conseillé)

### 2. Portfolio / Showreel :

- 3 projets précédents représentatifs
- Formats libres (vidéo, PDF, lien Behance, site, etc.)

### 3. Projet proposé pour le concours :

- Titre du projet
- Catégorie choisie (voir tableau ci-dessus)
- Sous-catégorie choisie
- Description du concept (1000 caractères max)
- Objectifs / Intentions
- Livrables ou protos (visuels, vidéos, fichiers)

### 4. Déclaration d'usage de l'IA :

Le candidat précise s'il a utilisé une ou plusieurs technologies d'intelligence artificielle générative dans la création de son projet.

- Aucune IA utilisée
- IA partiellement utilisée (description obligatoire)
- Projet majoritairement généré par IA (description obligatoire)